

EL K./B.J.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

SECRETARIAT D'ETAT A  
L'EDUCATION NATIONALE

Tunis, le 24 Mars 1969

DIRECTION DE LA PEDAGOGIE  
Circulaire N° 208 D3/2

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE

à

Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Enseignement  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement de  
l'Enseignement Secondaire Professionnel.

-/-

OBJET : Demande d'inscription au cours (de Mathématique Moderne) par correspondance de l'Etat Belge des Enseignants Tunisiens qui exercent cette année dans les Collèges d'Enseignement Secondaire Professionnel.

J'ai l'honneur de vous informer que des contacts sont pris à l'heure actuelle pour l'inscription aux cours de mathématique moderne d'un second contingent de professeurs de mathématiques, tunisiens.

La priorité de l'inscription sera donnée cette fois-ci aux professeurs de mathématiques qui ont exercé leurs fonctions jusqu'ici dans les établissements secondaires professionnels, afin de les aider à dominer les programmes du tronc commun qu'ils auront à enseigner à partir du 15 Septembre 1969.

Il est à signaler qu'il existe deux cours qui couvrent approximativement tout le programme de mathématique du tronc commun :

- le 1er cours "E" est basé sur le livre de Mathématique Moderne 1 du professeur Papy que les volontaires à l'inscription doivent se procurer dès maintenant ou consulter à leur établissement.

- le 2ème cours "J" ne s'appuie sur aucun livre.

Les candidats au cours auront à payer au moment de leur inscription la somme de 300 Millimes : montant du papier et des enveloppes qui leur seront fournis par le service des cours par correspondance.

Je vous prie de porter à la connaissance des professeurs intéressés l'objet de cette circulaire et de m'adresser dans les meilleurs délais, au département mathématique de l'inspection du Second Cycle, les noms des candidats au cours par correspondance.

Le Secrétaire d'Etat à  
l'Education Nationale

Ahmed Ben Salah